
**Rapport de la minorité de la commission du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.06PR
concernant une demande de crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les
études de projet du réaménagement du tronçon central de la rue des
Moulins, entre la rue du Midi et l'Avenue Kiener**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 mai 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cécile PLAGELLAT, Claire-Lise RICHARD-DETREY, Xavier FISCHER, Martin LOOS, Marc NICODET, Younes SEGHROUCHNI, Claude-Anne JAQUIER, présidente, du soussigné et rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de Mesdames, Brenda TUOSTO, Municipale, Nadia BOSS, cheffe du Service de la mobilité, Messieurs Clément COQUILLAT, chef de projet en mobilité et André FAVRE, chef de Section logistique & Engineering SEY. Nous remercions toutes les personnes présentes pour leur contribution et les informations qu'elles ont apportées. Nous regrettons néanmoins que cette commission ait été contrainte à se prononcer sous la pression, sans avoir pu obtenir des réponses complètes. La volonté de faire voter absolument le 2 juin sur un sujet sur lequel la commission ne s'est réunie qu'en mai, est pour le moins étrange et mérite qu'on soit très attentif. En effet, la démocratie ne peut pas se dérouler sereinement si les élus doivent bâcler leur travail et se contenter de réponses partielles juste avant les vacances.

La Municipalité a fait du réaménagement du tronçon de la rue des Moulins qui va de la rue du Midi à l'Avenue Kiener, un des projets phare de sa législature, une « opportunité à saisir » pour reprendre ses mots, car cette rue constitue un chaînon important du réseau et est sensé devenir à terme une dent du peigne de l'APA. On nous explique aussi que des raisons historiques motivent cette réfection, ainsi que les accidents sur cette route et le respect des normes VSS. Beaucoup d'affirmations qui méritaient d'être vérifiées.

Axe Principal d'Agglomération (APA)

Lors de la commission nous avons appris que le reste de l'APA, soit le secteur centre, celui qui est pertinent pour faire de la rue des Moulins une « dent du peigne », avait été repoussé dans le PA4 au-delà de 2036, en nous citant comme référence la page 200 du volume A du PA4 d'Agglo Y. En consultant minutieusement le PA4 Volume A, on n'y trouve rien de ce type à la page 200 qui concerne plutôt les plans de quartier, mais on y lit que l'APA est « indispensable pour pouvoir assurer l'accessibilité multimodale à l'agglomération yverdonnoise ». Dans le PA4, les mesures 4-57, 4-58 et 4-59 correspondent respectivement à l'APA secteur ouest, l'APA secteur centre et le réaménagement de la rue des Moulins.

<p>Pacification du cœur d'agglomération et évolution de son accessibilité multimodale</p> <p>Priorisation des transports publics en libérant les axes d'une partie de leur trafic</p> <p>Protection des nuisances générées par le trafic automobile dans les quartiers résidentiels, le centre-ville et les rues fréquentées</p>	<p>Mesures PA4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité des routes / la mise en place du nouveau schéma d'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> 4-57 APA, secteur ouest 4-58 APA, secteur centre 4-59 Réaménagement de la rue des Moulins • Gestion du trafic: <ul style="list-style-type: none"> 4-62.1 Carrefours Sallaz/Lausanne et Sallaz/Sciences 4-63 signalisation directionnelle 4-64 Monitoring du trafic
---	---

Figure 1 AggloY PA4 Volume A page 243

Cependant, en consultant le Volume B du PA4, on constate à la page 38, que la mesure 4-58 a été déplacée en catégorie C, ce qui correspond à une réalisation après 2032, tandis que les 4-57 et 4-59 restent dans la catégorie réalisation entre 2023 et 2028.

Le PR21.17 qui demandait un crédit d'étude de CHF 500'000.- pour l'élaboration du PA4, annonçait une mise à l'enquête prochaine des tronçons centre et ouest de l'APA, ainsi que des tronçons de mobilité douce correspondants. Il n'était aucunement question d'un report de 10 ou 15 ans de la réalisation de la route de contournement, ni quand la commission a siégé, ni quand le Conseil Communal a voté le PR21.17.

Ce changement de calendrier qui n'a rien d'anodin, puisque c'est la réalisation d'une initiative populaire qui est repoussée à presque 25 ans plus tard, a donc été fait sans communication de la Municipalité et était resté caché dans les petits caractères d'un document de près de 400 pages. Qu'on décide de ne plus réaliser une initiative ou de la repousser à une date où toute une partie des gens qui nous lisent seront décédés, pose un problème du point de vue démocratique.

Du même coup, la réalisation de la mesure 4-59 perd l'essentiel de son sens et surtout de son caractère urgent. En effet, quelle urgence ce tronçon de la rue des Moulins pourrait-il encore représenté en termes de mobilité et comment espérer obtenir un financement de la confédération, puisqu'on est en train de faire une dent d'un peigne qui n'a désormais plus de manche ?

Aménagements

Le présent préavis nous présente un projet de dent de peigne sans manche qui fait la part belle aux cyclistes, puisqu'ils auront accès à un total de 10 mètres de largeur de voies de circulation entre piste mixte et chaussée, contre 5.5 mètres pour les automobilistes et 2 mètres en voie propre pour les piétons plus l'accès à la piste mixte.

On nous explique que cette variante permet de respecter les voies historiques puisqu'un canal existait à cet endroit. Cet argument a de quoi rendre perplexe, quel rapport y a-t-il entre un canal qui existait ici et une piste cyclable ? Y a-t-il d'autres vestiges historiques auxquels on doit rendre hommage avec des installations cyclables ? Faudra-t-il par exemple envisager de construire des parkings à vélo au-dessus des endroits qui furent un jour des écuries ou des lieux de cultes ?

On a appris pendant la pandémie que les pistes cyclables étaient utiles pour lutter contre le coronavirus, du moins quelques villes romandes y ont cru. Il convient de préciser que l'une d'entre elles croyait aussi qu'éteindre son célèbre jet d'eau permettrait de lutter contre le

coronavirus. Désormais c'est une nouvelle vertu du cyclisme que nous découvrons dans ce préavis, celui de rendre hommage à l'histoire, même quand il n'existait pas et même quand le rapport échappe au commun des mortels (surtout s'il a le malheur de posséder une automobile). Ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'on nous explique que supprimer des places de parc et construire des installations pour les vélos est nécessaire à cause de la guerre en Ukraine. Des fois que des T-72 chercheraient où s'arrêter, peut-être finiront-ils par être immobilisés par les installations métalliques des parkings à vélos après avoir tourné en rond pour chercher où se parquer...

Stationnement

Le préavis nous explique que sur la base des normes VSS qui sont secrètes et donc non vérifiables par la plupart des gens, seulement 32 places de stationnement pourraient être conservées sur cette rue qui en compte aujourd'hui près d'une centaine, mais qu'une étude de 2018 aurait établi que le besoin de places de parc n'était que de 25 à 40 places et que la journée, ce serait surtout des étudiants du CPNV qui utiliseraient ces places, ainsi que des pendulaires du centre-ville (les monstres...).

Après avoir insisté, la commission a pu obtenir accès aux centaines de pages des normes VSS concernées et aux... 4 pages de « l'étude » de 2018. En ce qui concerne « l'étude », il s'agit de relevé à différentes heures de l'occupation des stationnements dans le quartier durant le mois d'octobre 2019. Si l'on peut féliciter les auteurs d'une étude de 2018 d'avoir réussi à prédire l'occupation des stationnements en 2019, on peut quand-même s'étonner que ce soit le mois d'octobre qui ait été choisi. En effet, c'est un mois de vacances scolaires où évidemment l'occupation est des plus faible. C'est un peu comme si on faisait une cartographie de l'ensoleillement... nocturne.

Quand aux normes VSS, l'étude minutieuse des documents n'a pas permis de confirmer que seul 32 places pouvaient être conservées, au contraire elle a permis d'établir qu'en réalité, le stationnement oblique est conforme aux normes VSS. Par conséquent cette rue peut tout à fait être réaménagée en conservant presque autant de places de stationnement qu'aujourd'hui, mais seuls peuvent le vérifier les élus qui ont la chance d'avoir accès aux normes VSS...

Quant à l'aspect sécuritaire qui est invoqué au début du préavis, seul un accident impliquant un cycliste a été répertorié en 2016, un accident avec blessés légers. Deux autres accidents concernent les carrefours et pas le tronçon. Pour comparaison, la rue Roger de Guimps sur la même période a connu 6 accidents, dont un mortel et un très grave. En fait, ce tronçon de la rue des Moulins est du point de vue statistique, l'un des plus sûr de la Ville, ceux qui en doutent peuvent aller consulter la carte des accidents en ligne sur map.geo.admin.ch.

Environnement



Figure 2 Actuellement toute la zone de parking est composée de surfaces perméables.

Le préavis nous explique que les surfaces perméables seront augmentées. On peine à comprendre comment puisqu'aujourd'hui les parkings se situent sur de la terre et de l'herbe et que c'est précisément cette surface qui sera réduite et remplacée par une piste mixte de 4m50. Les surfaces perméables seront donc plus faibles. La végétalisation de l'axe, autre argument du préavis, consiste donc à végétaliser quelque chose qui l'est déjà et à remplacer de grands arbres qui sont déjà là par des petits qui mettront probablement des décennies à capter autant de CO2 que ceux qu'on compte enlever.

Démarche de « consultation »

En raison des enjeux, certains acteurs ont été consultés prioritairement et d'autres le moins possible voir pas du tout. Pro Vélo a donc eu la primeur de toute ces informations en étant consulté le 2 février. En revanche, ni Stop Aux Bouchons, ni le TCS n'ont eu droit à une consultation spéciale, ils n'ont eu accès à des informations qu'en mars au milieu d'autres sujets via la commission urbanisme et mobilité. Le 30 mars, les habitants du quartier auraient été consultés au travers de l'association Moulin Pour tous, une association qui représente essentiellement des habitants des tours des Moulins, donc pas le tronçon concerné, ainsi que des membres du parti socialiste qui habitent parfois tout ailleurs dans la Ville. On aurait aussi bien pu consulter l'association de quartier de la Villette ou le secrétaire de l'ATE à Montreux, qui risque d'ailleurs d'être fâché d'avoir pour une fois été oublié.

En outre, aucune consultation n'a été faite du CPNV, qui aurait justement été le premier concerné. C'est un endroit où des apprentis de tout le canton doivent venir suivre leurs cours, certains vivent dans des endroits d'où seuls les déplacements en automobile sont possibles, il est donc incompréhensible qu'on les traite avec si peu d'égards.

Toute personne qui connaît un peu ce quartier sait que l'occupation est importante en journée et qu'une rotation des usagers s'effectue en soirée, lorsque les habitants du quartier qui rentrent du travail viennent remplacer les usagers de la journée. Le taux d'occupation est rarement de 100%, mais il dépasse les 80% une grande partie du temps, ce qui permet d'ailleurs de ne pas polluer en cherchant une place pendant des heures.

En outre, les usagers du soir paient des macarons. Dans le cadre de la commission, il a été demandé que les chiffres des macarons des habitants pour ce quartier soient transmis. L'information, bien qu'essentielle, n'est à ce jour toujours pas arrivée à la commission.

Mobilité douce

L'argument phare du préavis c'est celui de la mobilité douce. Malheureusement s'il a été possible de nous fournir des comptages des véhicules automobiles, impossible d'avoir les chiffres de la mobilité douce, à ce jour ces chiffres n'existeraient pas, mais ceci devrait changer à l'avenir. On peut donc prédire en 2018 l'occupation des stationnements en octobre 2019, mais on ne sait pas compter des cyclistes, par contre on est capable de prédire qu'il leur faut 10m de chaussée sur les Moulins. Ceci alors qu'un axe de mobilité douce existe déjà le long de la Thièle et pourrait être complété jusqu'au centre-ville le long de la Thièle en passant sous les ponts, dans l'esprit de ce qui a déjà été fait ailleurs dans notre Ville et surtout, de ce que prévoyait une mesure du PA2 d'AggloY.

Mais alors pourquoi maintenant ?

Alors qu'on peine à comprendre ce qui peut bien rester d'urgent dans un préavis où tout semble déjà décidé et où on nous garantit une meilleure accessibilité pour des habitants qu'on n'a pas consultés, peut-être peut-on se dire qu'une nouvelle fois, c'est les réseaux tous-terrains qui requièrent des travaux urgents. Et bien non, les infrastructures datent des

années 70 et sont donc loin d'être aussi vieilles que celles qu'on avait refait à la rue du Midi, il n'y a donc pas d'urgence.

Finalement on retient de ce préavis, ou bien des choses étaient cachées et souvent inexactes, et pour lesquelles on a subi des pressions pour qu'il puisse être traité au plus vite, une désagréable impression... celle que le seul objectif est la suppression d'un maximum de places de stationnement le plus vite possible et à n'importe quel prix... La lecture minutieuse du PA4, volume A, page 244 à 246 permet de mieux comprendre ce qui se cache ici. En effet, ce PA4 prévoit de supprimer un maximum de places de parc tant sur le domaine privé que public et d'aller plus loin que les normes VSS et ce le plus rapidement possible.

A la page 246 il est écrit que l'objectif c'est d'avoir des habitants avec moins d'automobiles et surtout une mentalité différente. C'est donc bien une stratégie délibérément amaxophobe qui semble en marche. Nous sommes dans une sorte de processus de ségrégation politique, on cherche sans le dire à chasser les gens attachés à leur automobile de la Ville pour pouvoir les remplacer par des habitants plus « désirables ». Une sorte de nettoyage idéologique est en marche à Yverdon, une stratégie de déplacement des populations attachées à la mobilité individuelle pour un remplacement par une population adepte de mobilité douce. En 2022, on purge de manière plus douce, mais on purge encore.

Le problème, c'est que cette stratégie est masquée dans les centaines de pages de documents difficilement accessibles au commun des mortels et parfois même inaccessibles aux élus. Les objectifs ne sont pas assumés, pas plus que n'a été assumé le report du secteur centre de l'APA aux calendes grecques (pardon, à au-delà de 2036...). Jamais on n'a eu de communication sur ces sujets. On avait au contraire des promesses d'une continuité des projets...

Conclusion

Quelque part entre le PR21.17 et le PR22.06, les objectifs du PA4 semblent avoir bien changés et ceci remet en question l'urgence et l'objectif du réaménagement de la Rue des Moulins dans son tronçon Midi-Kiener. Beaucoup de réponses doivent être données par la Municipalité et les objectifs clairement assumés. Il n'est pas acceptable que des commissaires subissent des pressions pour traiter un sujet dans l'urgence et que des réponses ne soient pas apportées. Il n'est pas non plus acceptable que des informations inexactes figurent dans un préavis et qu'on continue à le traiter comme tel une fois qu'on l'a découvert.

Par conséquent, la minorité de la commission souhaite que la municipalité retire ce préavis, que de vraies consultations soient faites, que les informations toujours non fournies soient communiquées ou alors que notre Conseil le renvoie à la Municipalité pour qu'il y soit retravaillé.

C'est donc la minorité de la commission qui vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de refuser les conclusions de ce préavis.

Ruben RAMCHURN, rapporteur de minorité



Yverdon-les-Bains, le 30 mai 2022